

l'infiltration des Forces communistes vietnamiennes en territoire cambodgien était une question qui concernait seulement le Cambodge, la République démocratique du Vietnam et le Front de libération nationale du Sud-Vietnam, et non des tierces parties; il ne souhaitait donc pas que la CIC s'occupe de la question; qui plus est, il avait l'intention "de dégager la CIC de toute autorité concernant le règlement des problèmes politiques et militaires qui mettent le Cambodge dans une situation d'opposition par rapport aux États-Unis et à leurs satellites, d'une part, et à la RDVN et au FLN du Vietnam-Sud" d'autre part; selon lui, il appartiendrait au Cambodge seul d'essayer de résoudre ces problèmes avec les autorités de ces États. En octobre, le GRK faisait officiellement connaître à la CIC sa décision de "mettre fin à la mission de la Commission au Cambodge avant la fin de l'année".

Au Laos, la situation était différente du fait que le Gouvernement royal laotien (GRL) avait demandé à la Commission internationale de contrôle à Vientiane de faire enquête sur diverses attaques qui auraient été lancées par des troupes nord-vietnamiennes. En dépit des efforts tentés par la délégation canadienne pour qu'on fasse droit à ces réclamations, la CIC n'a pris aucune décision ou, comme c'est arrivé deux fois, s'est prononcée contre la proposition canadienne demandant de faire enquête.

En 1969, la CIC n'a réalisé aucun progrès au Laos sur la question des rapports périodiques aux coprésidents de la Conférence de Genève, encore que ces rapports n'aient pas été remis depuis 1963. En outre, aucune action efficace n'était possible à l'égard des nombreuses questions encore à l'ordre du jour de la CIC (dont certaines remontent à 1964); ces questions ont été progressivement éliminées après enregistrement de déclarations à leur sujet par les trois délégations.

Dans sa déclaration du 3 novembre à la Chambre des communes concernant les changements dans la représentation du Canada à l'étranger qu'imposaient des raisons budgétaires, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fourni les explications suivantes:

"Ces dernières années, diverses raisons ont empêché la Commission internationale de contrôle de remplir sa mission au Laos et au Cambodge. Nous avons donc décidé qu'il ne servirait pas à grand-chose de maintenir notre présence physique à Vientiane et à Phnom Penh. Le Canada reste membre des deux commissions et il continuera de remplir ses engagements. Comme on ne les prévoit pas très onéreux, on a l'intention de nommer le commissaire canadien au Vietnam aux deux autres Commissions. Au Laos, on prendra aussi des arrangements pour maintenir le contact avec les autres membres de la Commission. Notre programme d'aide au Laos et au Cambodge sera sous la direction de la délégation canadienne à Saigon."

Par la suite, le GRK a précisé son attitude concernant l'avenir de la Commission au Cambodge en lui demandant expressément de s'ajourner indéfiniment à compter du 31 décembre 1969. La Commission a pris une décision dans ce sens, le 31 décembre 1969.